



Renonciation d'heritage pour mon épouse.

Par Visiteur

Bonjour Mon épouse en France a deux soeurs et un frère à MAGAGASCAR Jerecois de mes deux soeurs un model de lettre à faire l'égaliser en mairie a pour objet (Renonciation d'héritage)au profit de mon petit frère Mais personne ne m'a révéle être héritière a ce jour Mes deux soeurs m'indiquent de faire le même model de lettre avec présentation de ma carte d'identité Signature à faire légaliser en mairie Aussi je ne comprend pas pour que'elle raisons doive renoncer si il ya un héritage Pour moi on me cache une succession Ceci est une question de mon épouse
Recevez messieurs dans cette attente mes remerciements

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Si je comprends bien les frères et s?urs de votre épouse veulent que cette dernière renonce à une succession?

Dans ce cas il est bien évident qu'il existe une succession.

Si votre épouse ne veut pas y renoncer elle n'a qu'à pas faire ce document et attendre que le notaire de Madagascar la contacte pour la succession.

Cordialement